

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 36

Séance du vendredi 14 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Monsieur Antony BALDOVINI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	03

Membres présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à PERGOLA Marie-Ange), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel, PANTALACCI BANCE Antoinette

Date de la convocation : 09 juin 2024

Date d'exécution : 18 juin 2024

Date d'affichage : 24 juin 2024

OBJET : RÉHABILITATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le président expose au conseil que la commune souhaite poursuivre son programme de réhabilitation des sanitaires du groupe scolaire ; après avoir réalisé la réhabilitation complète des blocs sanitaires de l'école élémentaire, il est ainsi envisagé de réaliser la réfection des installations sanitaires de l'école maternelle.

Cette nouvelle phase de travaux concernerait les locaux de la classe de Mme Querci qui sont parmi les plus anciens.

Le coût de cette opération, inscrite au budget 2024 de la commune à l'opération 20218 « Groupe scolaire », est estimé à 14 517 € HT.

Le président propose au conseil municipal d'approuver le principe de cette opération ainsi que son plan de financement lequel pourrait être arrêté comme suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	40%	5 806,80 €
Etat	40%	5 806,80 €
Commune	20%	2 903,40 €
TOTAL		14 517,00 €

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de la réfection des sanitaires d'une classe de l'école maternelle pour un coût hors taxe estimé à 14 517.00 € et d'adopter le plan de financement de l'opération tel qu'il est proposé par le président.

Délibération n° 2024 – 36 : RÉHABILITATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à Laurence TADDEI	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à					
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Jean-Claude FRANCESCHI